



Le 25 mai 2012 par Didier MINOT

Quelques réflexions sur la situation politique en France et les orientations du Collectif des Associations Citoyennes

Une situation politique nouvelle

Le collectif s'est constitué en réaction à la circulaire Fillon dans un contexte où les associations étaient méprisées, et leurs actions combattues par une série de petites mesures hostiles : dispositions fiscales, complexification des procédures, incertitudes juridiques, baisse des financements publics, , etc.

Aujourd'hui, avec la mise en place au gouvernement, le climat a radicalement changé. Les premières déclarations ministérielles parlent de reconnaissance de la spécificité associative et du rôle des associations de la société et de concertation. On ne peut que saluer ces premières déclarations, qui contrastent fortement avec l'action du précédent gouvernement. **On peut considérer que l'action menée depuis 2 ans par le collectif a été suivie d'effets puisque la plupart des revendications que nous avons posées ont fait l'objet d'annonces de François Hollande pendant sa campagne de déclarations du nouveau gouvernement (voir proposition du mois de février), au moins au niveau des intentions.**

Cependant, il ne faut pas confondre les intentions et les décisions effectives. La vigilance reste de mise. La mise en place d'une autre politique associative¹, que le collectif appelle de ses vœux, reste un objectif à concrétiser. Il relève de plusieurs ministères, avec une nécessité de cohérence entre les différentes approches de la réalité associative.

On peut s'attendre raisonnablement à certaines mesures :

- une reconnaissance et des mesures en faveur de l'éducation populaire
- une nouvelle conférence de la vie associative (ou des assises, des états généraux).
- un texte législatif pour définir les services d'intérêt général, avec des textes d'application permettant de lever l'incertitude juridique et de desserrer l'étau des appels d'offres
- une confirmation des conventions pluriannuelles d'objectifs à travers une nouvelle circulaire remplaçant la circulaire Fillon.
- Une loi-cadre définissant l'économie sociale et solidaire
- une nouvelle étape de la décentralisation, revenant sur certaines dispositions de la loi du 10 déc 2011.

Cependant

- Les difficultés ressenties par les associations restent entières, et rares sont celles qui espèrent un changement de leur situation avec l'alternance politique. Il est essentiel d'informer, de donner conscience, de mettre en réseau, de créer des lieux d'échanges, de donner des possibilités d'action aux associations citoyennes. L'action du collectif reste confidentielle. Comment toucher la masse des associations ?
- On peut prévoir que les financements de l'État et des collectivités ne vont pas croître de façon magique. On aura sans doute un plus pour les crédits de la politique de la ville et pour les crédits à l'action rurale. Mais le plan de rigueur va continuer à s'appliquer pour de nombreuses lignes budgétaires.

¹ Le collectif des associations citoyennes a fait 6 propositions pour une nouvelle politique associative qu'on trouvera sur le site

- Les pratiques d'un certain nombre de collectivités, compris de gauche (en particulier la Ville de Paris mais aussi d'autres) continuent de privilégier les appels d'offres, la concentration des associations et d'afficher le même mépris que l'ancien gouvernement pour les petites associations.
- L'application de ces mesures risque continuer de privilégier la concentration, vue comme une rationalisation, et de faire la part belle aux associations assimilées à des entreprises.
- L'économie sociale et solidaire risque de privilégier, comme le montrent les premières déclarations du Ministre, les actions en faveur de l'emploi en s'appuyant sur les coopératives, les mutuelles et les entrepreneurs sociaux, au détriment de critères solides.
- Les mesures proposées par les autres ministères risquent d'oublier les associations. Par exemple, on peut s'attendre à une relance de l'intercommunalité de projet, mais organisée comme une participation des élus communaux. De même pour la transition écologique, qui risque d'oublier le travail des associations.

Comment orienter l'action du collectif ?

Si on est d'accord avec l'analyste précède, peut on considérer soi que l'action du collectif est terminée, puisque ces revendications de départ semblent en voie d'être réalisées, ou faut il réorienter son action en fonction de la situation politique nouvelle que nous connaissons aujourd'hui, et faire des priorités ? La suite de ce document propose quelques pistes pour le débat.

S'appuyer sur la situation réelle des associations.

Pour que la réflexion du collectif soit nourrie par les associations membres, il paraît très important de s'appuyer sur la situation réelle des associations, pour la faire connaître et pour l'analyser. Il pourrait être proposé de demander à chaque association, chaque militant associatif en lien avec le collectif de nous dire comment les choses se passent pour lui sur le terrain. Est-ce que les difficultés subsistent, s'amplifient ? Est-ce que les orientations nouvelles amènent des changements sur le terrain ? Ce travail qu'a commencé à faire le groupe analyse pourrait être amplifié par un questionnement général, afin

Multiplier les débats pour réaffirmer le rôle d'intérêt général des associations

Nous devons affirmer avec force que les objectifs du gouvernement ne pourront pas être atteints sans une mobilisation forte des citoyens à travers une vie associative riche, reconnue et aidée, c'est-à-dire une politique associative prenant en compte le rôle de l'ensemble des associations. Ce rôle ne se réduit pas à sa dimension économique.

Sur 1,3 millions d'associations, seules 170 000 sont employeurs et parmi elles 35 000 relèvent du régime européen des aides aux entreprises. L'immense majorité des associations constituent les lieux indispensables d'initiatives et d'éducation citoyenne. Cette masse d'associations contribue de façon décisive à l'équilibre démocratique de nos sociétés, à la respiration démocratique, sociale et culturelle des territoires. Les 170 000 associations employeurs créent des richesses matérielles et immatérielles, ont vocation à créer des emplois non délocalisables pour peu qu'on les y aide. Elles correspondent à 83 % des entreprises d'économie sociale et solidaire et 77 % des emplois. Beaucoup contribuent à l'intérêt général sous diverses formes et fournissent des services différents de ceux apportés par des entreprises privées. Cette contribution doit être reconnue par la loi et par la concertation avec les collectivités.

Pour lutter contre la crise économique, financière, écologique, sociale, les associations sont indispensables pour inventer des alternatives, répondre aux besoins avec la participation de tous, et construire un monde à finalité humaine.

Les forums des associations et les assemblées générales de fin d'année constituent des occasions à ne pas manquer pour multiplier les débats autour de ces questions

Amplifier le travail de mobilisation

Il paraît évident que nous devons amplifier le travail de mobilisation et de mise en réseau des associations citoyennes, en faisant circuler l'information sur les mobilisations en cours et les actions menées, en essayant de rassembler les personnes et les associations géographiquement proches dès lors qu'une personne est prête à animer les regroupements. Mais nous devons proposer un mode d'organisation plus précis si nous voulons éviter que ces rencontres soient sans lendemain.

L'idée d'une manifestation à l'automne semble correspondre à un besoin, mais la forme et le contenu des demandes dépendent beaucoup de la politique réelle qui va être menée les prochains mois. Faut-il parler d'une manifestation ou de rencontres citoyennes, avec une dimension festive ? La date d'un temps fort doit cependant être annoncée très à l'avance compte tenu des agendas et du temps nécessaire pour s'organiser.

Contribuer à un renouveau de l'éducation populaire

Il est important que l'éducation populaire soit affirmée comme une des priorités du nouveau gouvernement. **Mais l'éducation populaire ne concerne pas seulement les jeunes**, elle constitue la base d'une éducation tout au long de la vie et d'un accompagnement des nécessaires mutations. Pour amorcer la transition écologique, un important travail d'accompagnement de la transformation des modes de vie et de consommation est nécessaire, en y associant l'ensemble des forces vives des territoires. Pour restaurer le lien social et remplacer l'individualisme par la coopération, il est également nécessaire de s'appuyer sur les associations citoyennes, tant dans les quartiers qu'en milieu rural et périurbain.

Proposer un nouveau cadre juridique

Pour que les associations puissent jouer ces différents rôles, **une redéfinition du rôle et des modalités de financement** des associations est nécessaire, en articulant la réglementation française à la réglementation européenne. Aujourd'hui, une incohérence majeure doit être levée : l'Europe ne reconnaît les subventions au-delà d'un certain seuil que si l'association est mandatée pour une mission de service public. La réglementation française suppose l'initiative de l'action revienne à l'association. L'incertitude juridique ainsi créée conduit les collectivités à multiplier les appels d'offres et à faire basculer artificiellement de nombreuses actions dans le champ concurrentiel.

Jean-Claude Boual propose d'organiser une manifestation commune de tous ceux qui sont concernés par les services d'intérêt général, qu'il s'agisse des associations ou des services publics afin de tracer les contours d'une loi définissant les SIG prenant en compte les associations au service de l'intérêt général (cf. proposition N° 5 des 60 engagements du Président de la République).

Participer ou non aux processus institutionnels ?

Nous risquons d'être sollicités pour participer à l'élaboration d'une nouvelle politique associative, notamment dans le cadre d'une nouvelle conférence de la vie associative. Il paraît difficile de ne pas participer à ces processus institutionnels, car nous pouvons y faire des propositions précises.

Mais compte tenu de nos faibles moyens, nous risquons d'être débordés par le nombre de réunions proposées. **Il pourrait être proposé de demander à chaque structure membre du collectif ce à quoi elle participe et la mandater pour y représenter le collectif.**

Participer à la concertation sur une nouvelle politique d'économie sociale solidaire.

Si l'élaboration d'une loi cadre sur l'économie sociale et solidaire est confirmée, il paraît essentiel d'être présents en s'appuyant sur le travail réalisé par Colas Amblard, d'autant que les premières déclarations du ministre laissent craindre une grande loi unanimiste qui laisse de côté les critères que nous avons pu élaborer.

Participer à la réflexion sur une nouvelle étape de la décentralisation.

Le risque est que les associations soient complètement oubliées. Dans un premier temps il serait très utile de participer à la réflexion engagée par le Sénat autour de la démocratie participative, pour faire valoir que les associations y ont une place indispensable et doivent être pris en compte dans l'élaboration d'une politique de développement local participative.